

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2010**

L'an deux mille dix et le vendredi 10 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Nicole VESSIERES, Gisèle VINCENT.

Messieurs Michel DONOLATO, Jean-Paul NEUFMARS, André IL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Bruno VIALATTE.

Absents excusés :

Pouvoir a été donné par Madame Laurence COSTA à Monsieur Jean-Luc ZANON.

Pouvoir a été donné par Madame Jeannine GUIGON à Madame Gisèle VINCENT.

Pouvoir a été donné par Madame Maryline WAGNER à Monsieur André IL.

Pouvoir a été donné par Monsieur Gilles REYNAUD à Monsieur Bruno VIALATTE.

Absentes : Mesdames Laurence CLOT, Houria GOMEZ.

Madame Gisèle VINCENT a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2010 est lu et approuvé à l'unanimité.

### **DELIBERATIONS**

#### **APPROBATION DU SCHEMA GENERAL D'ASSAINISSEMENT**

- Vu la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau.

- Vu le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné à l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales.

- Vu le code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123-3-1 et R 123-11.

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2009 proposant le schéma général d'assainissement.

- Vu l'arrêté municipal n°2010-10 du 18 mars 2010 proposant le schéma général d'assainissement à l'enquête publique.

- Vu les conclusions motivées du Commissaire enquêteur sans recommandations ni propositions sur le projet du schéma général d'assainissement de la commune de La Coucourde.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur VAUCOULOUX, vu l'avis favorable du Commissaire enquêteur, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le schéma général d'assainissement tel qu'il lui est présenté et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le schéma général d'assainissement.

#### **AVENANT N° 1 A LA CONVENTION N° 2007-14 DU 27 OCTOBRE 2007 PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA DROME**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réglementation en vigueur contraint les collectivités territoriales à désigner un agent chargé de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Le Centre de Gestion propose à la commune un avenant à la convention n°2007-14 du 27 octobre 2007 de mise à disposition d'un agent compétent qui assurerait les missions décrites plus haut. Cette mise à disposition aurait un coût de 292 € par journée d'intervention (dans le cas de La Coucourde, deux journées seraient nécessaires). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention n°2007-14 du 27 octobre 2007 proposée par le Centre de Gestion, telle que décrite ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la gestion de ce dossier.

#### **INDEMNITES DE FIN D'ANNEE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une indemnité de fin d'année au titre de l'année 2010 à chaque agent municipal. Le versement de cette indemnité sera attribué en fonction de critères individuels (efficacité sur le poste, sécurité, respect des activités, comportement relationnel...). Cette indemnité sera versée sous forme d'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décidé à l'unanimité des votants (9 pour, 2 non-participants) d'attribuer à chaque agent communal une Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP) au titre de l'année 2010.

### **DECISION MODIFICATION 2010-01**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dépassement de crédit a été constaté au Chapitre 16 - Section d'Investissement - Emprunts et dettes assimilées, article 1641 - Emprunts en euros, et qu'il y a lieu de régulariser en prélevant le montant de 200 du Chapitre 020 - Section d'Investissement - Dépenses imprévues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de porter la somme de 200 au Chapitre 16 - Section d'investissement - Emprunts et dettes assimilées, Article 1641 - Emprunts en euros, par prélèvement du montant de cette somme du Chapitre 020 - Section d'Investissement - Dépenses imprévues et charge le Maire de faire le nécessaire.

### **SDED - RACCORDEMENT COLLECTIF EXTERIEUR POUR ALIMENTER LE PARC D'ACTIVITE "MIRGALLAND"**

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune pour alimenter le parc d'activités de Mirgalland au réseau électrique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED ET EDF ainsi que le plan de financement détaillé comme suit :

- Dépense prévisionnelle TTC : 31 304.48

- Financements mobilisés par le SDED : 10 469.72

**- Forfait communal : 15 704.59**

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

### **RECLASSEMENT DE LA RD 74 DU PRO+000 AU PRO+179 DANS LA VOIRIE COMMUNALE (Ancienne route de la gare)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la route départementale n°74 du PRO+000 au PRO+179 (ancienne route de la gare) n'assure qu'un rôle de desserte locale. La commune de La Coucourde ayant l'intention d'aménager cette section de voirie dans le cadre du projet d'aménagement du futur parc d'activités de Mirgalland, ce tronçon a naturellement vocation à être classé dans la voirie communale. Il s'agit donc de déclasser la RD 74 du PRO+000 au PRO+179 du domaine public routier départemental pour être reclassée en voirie communale de La Coucourde. Cette section sera dénommée "Voie communale du parc d'activités de Mirgalland". Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de déclassement de la RD 74 du PRO+000 au PRO+179 dans la voirie communale.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Messieurs les Adjointes et les Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

1) Travaux extérieurs :

. Entreprise SORODI :

- Fin du goudronnage autour de l'abribus du nouveau parking des écoles : mi septembre 2010.
- Début des travaux de voirie 2010 le 20 septembre (chemin Cacaret, chemin au sud de Derbières et 8 tonnes d'emplois partiels pour le rebouchage des trous sur les chemins communaux).
- . Entreprise RANC : travaux d'étanchéité de la Salle d'animation rurale mi septembre 2010.
- . Devis de l'entreprise ESPIC pour la plantation d'une haie d'arbustes le long du parking et de la route de l'école maternelle.

## 2) Sécurité :

- . La commission municipale de sécurité a fait un bilan sur les vitesses et le flux de véhicules circulant dans le village, sur les voies nationale et départementale et une partie des voies communales d'après les relevés enregistrés par le cinémomètre. Des réflexions vont être engagées sur les voies où la vitesse est excessive.
- . Dans le cadre de la semaine de la sécurité routière (du 16 au 29 septembre), une soirée de sensibilisation et d'informations est proposée au public coucourdois par la Municipalité le vendredi 17 septembre à 18 h à la salle d'animation rurale "Pierre Bonnet".
- . Avis favorable par la commission départementale de sécurité pour la conformité de la Salle d'animation rurale "Pierre Bonnet" aux normes de sécurité actuelles.

## 3) Bibliothèque :

- . Le 9 septembre : passage du bibliobus de la Médiathèque de Valence. 395 livres ont été échangés.

## 4) Enseignement :

- . Les effectifs au jour de la rentrée scolaire (2 septembre) : 111 élèves répartis comme suit :
  - Ecole maternelle : 15 PS + 13 MS. Enseignante : Mme CASE et Mme CLAUSS
  - Ecole Fondchaud : 12 GS + 11 CP. Enseignantes : Mme VINCENT et Mme CLAUSS (classe sud) 16 CE1. Enseignante : Mme CHAMONTIN et Mme DUBESSY (classe nord) 16 CE2 + 6 CM1. Enseignant : M. MOULIN remplace Mme GIRAUD (classe modulaire)
  - Ecole de Derbières : 12 CM1 + 10 CM2. Enseignant : M. LESEIGNEUR
- . Direction : Mme CASE pendant le congé de Mme GIRAUD.
- . Tous les travaux demandés lors du dernier Conseil d'école par l'équipe enseignante ont été réalisés par les Services techniques pendant les vacances d'été : réfection des bacs à sable à l'école maternelle et à Fondchaud et changement du sable, peinture du toboggan à l'école maternelle, peinture de tous les bancs, traçage au sol des jeux et changement des verrous des toilettes des enfants à Fondchaud, soudure et peinture de la passerelle de secours à Derbières.
- . Dans le cadre de la sensibilisation des enfants au tri sélectif, des cahiers de textes en papier recyclé offerts par Montélimar-Sésame Communauté d'Agglomération ont été remis aux 28 élèves des classes de CM1 et CM2 le 3 septembre par les Conseillers municipaux délégués.

## 5) Urbanisme : (depuis le 8 juillet 2010)

- . Permis de construire : 3 déposés - 5 acceptés
- . Permis d'aménager : 1 déposé
- . Déclarations préalables : 3 déposées - 4 accordées
- . Certificat d'urbanisme : 1 CU informatif

## **INFORMATIONS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions des entreprises ayant répondu à l'appel d'offres en procédure adaptée relatif aux travaux de voirie 2010. L'entreprise SORODI a été retenue par le pouvoir adjudicateur (le Maire) à la suite de la réunion du lundi 9 août 2010 avec les membres du Conseil Municipal. Après analyse, l'offre économiquement la plus faible a été retenue, conformément au cahier des charges. Le montant des travaux est de 17 020,00 HT soit 9,42 % de moins que le montant estimatif.

Les rapports d'activités 2009 de la communauté d'agglomération Montélimar-Sésame, le rapport 2009 du prix et de la qualité du service public concernant l'élimination des déchets, le rapport 2009 du Syndicat des Portes de Provence, le rapport 2009 du prix et de la qualité de l'eau ont été présentés au Conseil Municipal et commentés. Ces documents sont consultables en Mairie.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les Services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 10 septembre 2010

Le Maire

Jean-Luc ZANON